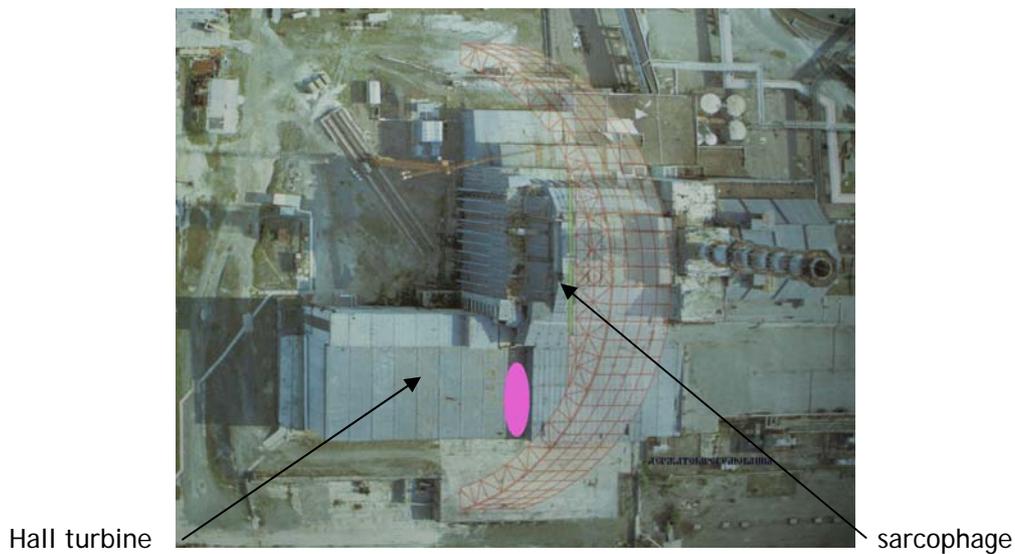


Note d'information relative à l'effondrement partiel de la toiture du « hall turbine » des réacteurs de Tchernobyl

Le 12 février 2013, un effondrement d'une toiture et d'un pan de mur attenant a affecté le « hall turbine » des réacteurs de Tchernobyl. La zone effondrée est présentée sur la photographie 1 ci-dessous (zone de couleur rose).



Nota : apparaît sur cette photo (en filigrane rouge) une représentation de la trame du futur sarcophage, en cours de construction sur le site, dans sa position future. Crédits : Autorité de sûreté ukrainienne.

Le « hall turbine » contient la partie des installations qui permettait de produire l'électricité ; il est contigu aux bâtiments des réacteurs.

L'effondrement a été provoqué par une accumulation de neige sur la toiture en charpente métallique. La zone concernée est proche du sarcophage qui a été installé au-dessus du réacteur accidenté en 1986. Les vues ci-après montrent une vue du mur externe du « hall turbine », localement détruit, ainsi qu'une vue du toit, partiellement effondré.



Crédits : Autorité de sûreté ukrainienne.



Vue externe de la zone détruite du « hall turbine ». Crédits : Autorité de sûreté ukrainienne.

Les informations disponibles conduisent aux conclusions essentielles suivantes :

1. l'effondrement n'a pas concerné le sarcophage de protection du réacteur accidenté, mais un bâtiment connexe ;
2. les mesures autour des bâtiments n'ont pas montré d'évolution anormale de la radioactivité ;
3. il n'y a pas eu de victime, les locaux du « hall turbine » ne faisant l'objet de présence de personnel que lors d'opérations de surveillance.

Au vu des éléments disponibles, cet événement n'a pas eu de conséquence sur l'environnement.

L'exploitant ukrainien doit maintenant s'assurer de l'absence de conséquence sur le comportement d'ensemble du sarcophage.